

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 22.- INTERCOMMUNALES – Aqualis, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un candidat administrateur - Ratification

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par Aqualis, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 5 juin 2019 ;

Vu qu'à l'ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l'Intercommunale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner un candidat administrateur représentant de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Aqualis, S.C.R.L. ;

Vu les statuts de Aqualis, S.C.R.L. prévoyant la présentation d'un candidat administrateur par le Conseil communal ;

Vu Circulaire du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les Régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations
Chapitre XII - Elections communales du 14 octobre 2018.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30 et L1523-15 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Sécurité – Police – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

RATIFIE

Art. 1.- la désignation de M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Aqualis, S.C.R.L. ;

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;
- immédiatement en cas de perte d'appartenance à son groupe politique présent au Conseil communal ;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. 2.- que la présente délibération sera transmise pour notification à l'intercommunale concernée.

PROJET soumis au Conseil communal